

Les Amis du VAAD

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901

10 rue Pavée
75004 PARIS
SIREN 484 444 708

Rapport général du Commissaire aux Comptes

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2006

LAURENT NADJAR

196 BIS, AVENUE DE VERSAILLES - 75016 PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

Les Amis du VAAD

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901

10 rue Pavée
75004 PARIS
SIREN 484 444 708

Rapport général du Commissaire aux Comptes

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2006

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association les Amis Du VAAD, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous précisons que votre association n'a pas fait l'objet de certification de comptes au titre de l'exercice clos au 31/12/2005.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 4 Mai 2007

Le Commissaire aux Comptes

Laurent NADJAR

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nadjar', with a long horizontal stroke extending to the left.

Association Les amis du Vaad - exercice 2006

Système abrégé
BILAN (avant répartition)

ACTIF	2006		2005		PASSIF	2006	2005
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net			
Actif immobilisé (a) :					Fonds associatifs et réserves		
Immobilisations incorporelles :							
- fonds commercial (b)	0	0	0	0		0	0
- autres	0	0	0	0		0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0		0	0
Immobilisations financières (1)	0	0	0	0		0	0
Total I	0	0	0	0			
Actif circulant :					Report à nouveau (d)	46 405	61 491
Stocks et en-cours [autres que marchandises] (a)	0	0	0	0	Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (c)	42 483	-15 086
Marchandises (a)	0	0	0	0	Total I	88 887	46 405
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0	Provisions pour risques et charges (II)	0	0
Créances (2) :					Dettes (5) :		
- clients et comptes rattachés (a)	141	0	141	0	Emprunts et dettes assimilées	0	0
- autres (3)	0	0	0	0	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Valeurs mobilières de placement	89 914	0	89 914	46 482	Fournisseurs et comptes rattachés	0	0
Disponibilités (dont compte international)	0	0	0	0	Autres (3)	1 168	77
Caisse	0	0	0	0	Total III	1 168	77
Total II	90 055	0	90 055	46 482	Produits constatés d'avance (2)/(IV)	0	0
Charges constatées d'avance (2) (*) (III)	0	0	0	0	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	90 055	46 482
TOTAL GENERAL (I+II+III)	90 055	0	90 055	46 482	(4) Dont réserves statutaires		
(1) Dont à moins d'un an					(5) Dont à plus de 5 ans		
(2) Dont à plus d'un an					Dont à plus d'un an et moins de 5 ans		
(3) Dont comptes courants d'associés					Dont à moins d'un an		

(a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention " dont... avec clause de réserve de propriété ". En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.

(b) Y compris droit au bail.

(c) A détailler conformément à la législation en vigueur.

(d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes.

(*) Le cas échéant, les entités ouvrant un poste "Charges à répartir sur plusieurs exercices" qui forme le total III, le total général étant modifié en conséquence.

Association Les amis du Vaad - exercice 2006

COMPTE DE RESULTAT

	2006	2005	Produits	2006	2005
Charges					
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Achats de marchandises (a)	0	0	Ventes de marchandises	0	0
Variation des stocks [marchandises] (b)	0	0	Production vendue [bien et services] (c)	0	0
Achats d'approvisionnements (a)	0	0	Production stockée (d)	0	0
Dons et aides aux familles -compte international	0	0	Colissions	440	310
*Autres charges externes	15 150	5 628	Dons	271 377	97 535
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0	Autres produits (2)	0	0
Rémunération du personnel	4 541	0			
Charges sociales	919	0			
Dons et Aides aux familles- compte international	65 729	0			
Subventions versées par l'association	143 000	107 303			
Autres charges	2	0			
Charges financières	0	0	Produits financiers (2)	7	0
Total I	229 342	112 931	Total I	271 824	97 845
Charges exceptionnelles (II)	0	0	dont à l'exportation	0	0
Impôts sur les bénéfices (III)	0	0	Produits exceptionnels (2) (II)	0	0
Total des charges (I+II+III)	229 342	112 931	Total des produits (I+II)	271 824	97 845
Solde créditeur : bénéfice (1)	42 483	-15 086	Solde débiteur : perte (3)	0	0
TOTAL GENERAL	271 824	97 845	TOTAL GENERAL	271 824	97 845
* Y compris:					
- redevances de crédit-bail mobilier;					
- redevances de crédit-bail immobilier.					
(1) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de			(2) Dont reprises sur provisions (et amortissements)		
			(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de		

(a) Y compris droits de douane.

(b) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).

(c) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

(d) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).

ANNEXE
EXERCICE 2006

1° Principes comptables généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement numéro 99-01 du comité de la réglementation comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

2° Notes sur le bilan actif et passif

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif			
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances		
							à plus 1 an	à plus 5 ans	
Créances de l'actif immobilisé :									
Créances rattachées à des participations	0	0	0	Emprunts obligataires convertibles (2)	0	0	0	0	0
Prêts (1)	0	0	0	Autres emprunts obligataires (2)	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit					
				dont :					
				- à 2 ans au maximum à l'origine					
				- à plus de 2 ans à l'origine					
Créances de l'actif circulant :				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)					
Créances Clients et Comptes rattachés	0	0	0	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 138	1 138	0	0	0
Autres	111	111	0	Dettes fiscales et sociales	0	0	0	0	0
Capit ,	0	0	0	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	Autres dettes (3)	0	0	0	0	0
				Produits constatés d'avance	0	0	0	0	0
TOTAL	111	111	0	TOTAL	1 138	1 138	0	0	0
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice					
				(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)					

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours
(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours